

Die Schweizer Gesundheitsunternehmen Les entreprises suisses de santé Le aziende sanitarie svizzere

Communiqué de presse du 21 octobre 2022

Première occasion manquée pour un changement de paradigme – Le « continuons comme ça » de la politique en matière de planification aggrave la situation en matière de coûts et les risques pour la fourniture des soins.

Aujourd'hui, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national a laissé échapper une première occasion d'apporter de véritables réformes au paquet de régulation précipité au nom trompeur « 2° volet de mesures visant à maîtriser les coûts ». ospita demande à la Commission de faire au moins quelques petits pas en faveur de l'économicité.

Dans le cadre du cycle de primes de cette année, ospita a demandé une dérégulation. La politique en matière de planification mise sur pied, ces dernières années, par la Confédération et les cantons n'a manifestation pas conduit à la maîtrise des coûts escomptée, mais entraîne de nombreux dommages collatéraux dans le secteur de la santé en réduisant l'attrait des métiers de la santé et en aggravant drastiquement la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, en faisant exploser les coûts bureaucratiques et en empêchant et en faussant une concurrence basée sur la qualité, souhaitée de la part des fournisseurs de prestations. Les décisions de ce jour de la Commission font malheureusement craindre un « continuons comme ça ».

ospita invite les membres de la Commission à introduire notamment les points suivants, dans le cadre de l'examen de détail :

- Réduction de l'onéreux conflit de gouvernance des cantons : aujourd'hui, les cantons dépensent quelque 3 milliards de francs par an pour retarder la restructuration des hôpitaux publics. La réforme visant à concentrer le rôle des cantons en tant qu'autorité politique (en non comme propriétaires et exploitants de fournisseurs de prestations) est devenue indispensable.
- Tarifs de référence équitables pour le libre choix de l'hôpital dans l'ensemble de la Suisse : les cantons de domicile des patientes et des patients, ainsi que les assureurs doivent prendre en charge les coûts selon le tarif de l'hôpital traitant (sur le lieu du traitement). Cela créée une pression pour la qualité et la réduction des coûts.
- Réseaux pour une fourniture coordonnée des soins : la mise en place, proposée par le DFI, d'une bureaucratie supplémentaire pour la planification est contre-productive, hostile à l'innovation et coûteuse, et doit par conséquent être retirée du projet. Les acteurs du secteur de la santé sont invités à développer les offres d'une fourniture coordonnée des soins dans l'ensemble de la Suisse. ospita a développé de tels concepts dans une étude commandée dans ce but (« Passer de structures hospitalières rigides à des réseaux flexibles. L'avenir du système de soins suisse », 2020) et les a publiés. De nombreux membres s'engagent d'ores et déjà activement dans une fourniture coordonnée des soins.

Pour tout complément d'information :

Guido Schommer, secrétaire général d'ospita, +41 79 300 51 45, <u>guido.schommer@ospita.ch</u> Beat Walti, conseiller national, président d'ospita, +41 79 296 72 25